

---

# Infos Municipales

---

## Compte-rendu du Conseil Municipal

V oici un extrait du compte-rendu du Conseil Municipal de Chabons qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> Avril dernier.

### I - AFFAIRES GENERALES

#### 1.1 - Tirage au sort Jury d'assises 2012

Le tirage s'effectue chaque année publiquement à partir de la liste électorale. Conformément aux directives du Préfet, 3 noms ont été tirés au sort.

#### 1.2 - Vente parcelles AT 615 et 616 lieudit Chaudaroux

Le classement de la voirie communale du chemin de l'Orge au niveau du pont de l'autoroute A 48 (lieudit Chaudaroux) a permis de procéder à la mise à jour juridique des terrains communaux situés sur ce secteur.

Ainsi, les parcelles AT 615 (7 a 40 ca) et 616 (3 a 93 ca) figurent au domaine privé de la Commune.

L'exploitant agricole de la parcelle riveraine AT 297, est intéressé par l'acquisition de ces deux terrains.

Le maire propose d'accepter la vente.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### 1.3 - Renouvellement convention d'occupation précaire 2011 terrains Chaudaroux

Par délibération du 5 mars 2010, la commune a accepté de passer convention avec un riverain afin de l'autoriser à occuper de façon précaire les parcelles communales AT 612, 617, et 624 d'une contenance de 706 m<sup>2</sup> au lieudit Chaudaroux (application de l'article 411.2 du Code Rural qui prévoit la possibilité de conclure une convention d'occupation précaire entre les parties pour notamment des biens dont la destination agricole doit être changée).

Cette convention valable pour l'année 2010 est arrivée à terme. Il est proposé de la renouveler pour l'année 2011 dans les mêmes conditions.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### 1.4 - Demande à but commercial d'un emplacement sur la voirie communale

Un créateur d'entreprise dénommée « Dito Pizza » sollicite un emplacement sur la voirie pour le stationnement, certains midis et soirs, de son camion dans le cadre de son activité de restauration à emporter.

**Il est décidé de donner une réponse favorable sous les conditions suivantes :**

- autorisation pour une seule fois par semaine, en dehors des horaires d'ouverture du magasin ayant la même activité implanté sur la Commune,
- emplacement à déterminer de façon précise et paiement du droit de place fixé par délibération du 29/10/2009,
- le demandeur devra assurer les fluides nécessaires à son activité et prévoir une poubelle à proximité des lieux pour sa clientèle.

### II - GESTION DU PERSONNEL

#### 2.1 Remplacement poste A.S.V.P. suite départ à la retraite

Le 1<sup>er</sup> adjoint rapporte les différentes étapes des réflexions menées par le groupe de travail sur le recrutement du personnel (4 rencontres, dont 3 ont fait l'objet de compte-rendu en date du 3, 17 et 22 février 2011).

Il rappelle la problématique :

- le remplacement de l'agent chargé de la surveillance sur la voie publique (A.S.V.P.) à 25 h/ semaine assurant également la coordination de l'équipe technique, qui part à la retraite le 1<sup>er</sup> août prochain et
- la prévision du départ à la retraite en décembre 2012 d'un adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à plein temps et qui, depuis 4 ans, a des absences longues et répétées pour maladie.

Le groupe de travail propose deux nouveaux profils de poste avec descriptifs précis des missions pour chaque emploi :

1. un responsable des services techniques (catégorie C - agent de maîtrise) à plein temps à terme,
  2. un agent chargé de la surveillance sur la voie publique (catégorie C - adjoint technique 2<sup>e</sup> classe) à 27 h 30 à terme.
-

# Infos Municipales

Ce qui reviendrait à créer à terme 2 h30 de plus par semaine d'emploi communal.

La décision sera prise au prochain conseil municipal. Entre temps le centre de gestion sera sollicité pour l'articulation des procédures de création et suppression de postes et les différents modes de recrutement compte tenu des profils de poste évolutifs.

A signaler que cette réorganisation de l'équipe technique devra faire que la surveillance des sorties de l'école publique soient assurées dans les mêmes conditions qu'actuellement.

## 2.2 - Contrat d'apprentissage CAP petite enfance

Des élèves de 3<sup>e</sup> qui envisagent une formation pour le CAP petite enfance en alternance, ont postulé pour bénéficier d'un contrat d'apprentissage à l'école publique (2 ans).

Le 1<sup>er</sup> adjoint présente les conditions administratives (agrément préfectoral, descriptif du contrat, désignation d'un tuteur agent communal, etc.) et financières (coût mensuel net pour la Commune de l'ordre de 340 € à 473 €).

Le conseil municipal est donc sollicité sur le principe de création d'un contrat d'apprentissage à l'école publique (sous réserve de l'acceptation du tuteur potentiel).

**Adopté à l'unanimité.**

## III - FINANCES

### 3.1 - Vote compte administratif 2010

Après examen des documents, le **Compte Administratif 2010 est adopté à l'unanimité** sur la base des résultats suivants :

#### Section de fonctionnement

Recettes	<b>1 224 721.09 €</b>
Dépenses	<b>1 036 358.45 €</b>
<b>Excédent</b>	<b>188 362.64 €</b>

#### Section d'investissement

Recettes	<b>636 265.29 €</b>
Dépenses	<b>555 425.38 €</b>

**reste à réaliser à reporter sur 2011**  
**déficitaires de 247 770.00 €**

### 3.2 - Affectation du résultat 2010

Résultat de fonctionnement 2010	
Excédent	188 362.64 €
Résultat cumulé fin 2009	
Excédent	137 449.35 €
<b>Résultat total à affecter</b>	
<b>Excédent</b>	<b>325 811.99 €</b>
Solde d'exécution investissement cumulé	
Besoin	2 619.72 €
Reste à Réaliser à reporter 2010	
Déficit	247 770.00 €
<b>Total pour couvrir l'investissement</b>	<b>250 389.72 €</b>

**Résultat cumulé fin 2010 75 422.27 €**

**adoptée à l'unanimité**

## IV - EXTENSION ECOLE PUBLIQUE Approbation de l'APD

Le Maire rappelle les délibérations du

- 7 mai 2010, approuvant le lancement du programme pour les travaux d'extension du groupe scolaire de Chabons, avec un montant estimatif de travaux de 803.250 € HT, une enveloppe financière prévisionnelle de 1 200 000 € TTC pour une surface construite d'environ 420 m2 y compris le réaménagement de la cour de récréation ;
- 7 mai 2010, désignant la SAEM Territoires 38 pour assurer la délégation de maîtrise d'ouvrage par voie de mandat pour un montant de 57.162,82 € TTC ;
- 2 juillet 2010, approuvant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement ARCANE ;
- 3 décembre 2010, approuvant l'Avant-Projet Sommaire (APS) pour un coût estimatif des travaux fixé à 1 019 222 € HT, l'évolution du coût étant liée à l'évolution du programme.

ARCANE a présenté au groupe de travail, l'avant-projet définitif pour l'extension du groupe scolaire le 28 février 2011.

Les éléments du dossier d'APD ont été examinés par les élus chargés du dossier ainsi que par Territoires 38, mandataire du Maître d'Ouvrage.

## Infos Municipales

Le coût estimatif du projet au stade de l'APS, le 3 décembre 2010, s'élevait à 1 019 222 € HT.

Le coût estimatif des travaux selon la maîtrise d'œuvre à la phase APD, s'élève à 1 050 340 € H.T. cette nouvelle évolution étant notamment justifiée par la mise en conformité de l'école d'origine.

Cette estimation ne comprend pas les options ou tranches conditionnelles suivantes ;

- la démolition de l'ancienne réserve incendie estimée à 9 900 € HT
- la reprise du mur de soutènement entre la cour haute et la cour basse estimée à 18 700 € HT
- la suppression de la marche devant l'entrée principale nord estimée à 11 100 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cet Avant-Projet Définitif et de lancer la consultation pour l'attribution des marchés de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 3 abstentions :

- **Approuve** l'Avant-Projet Définitif de l'extension du groupe scolaire de Châbons en date du 28 février 2011 du groupement ARCANÉ pour un coût de 1 050 340 € HT et le lancement de la consultation pour les marchés de travaux.
- **Demande** au mandataire de compléter la consultation avec les options et tranches conditionnelles.
- **Autorise** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

### V - COMPTES RENDUS DES ADJOINTS

#### 1<sup>er</sup> adjoint :

**Cantine :** Les départs à la retraite de 2 agents sont programmés fin 2011 et février 2012

**C.C.B.E. :** Dans le cadre du transfert de charges de la PEEJ (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse) le bâtiment Lamartine reste propriété communale et fera l'objet d'une convention de mise à disposition de la C.C.B.E.

La Directrice de la Garderie, partie en congé maternité, a été remplacée.

Le projet d'aménagement de la zone d'activités de Rossatière avance.

#### 2<sup>e</sup> adjoint :

**Pupetières :** Les bâtiments de France ont exigé la démolition des garages en cours de construction à l'entrée de Pupetières.

**Côté Square :** La réception de la voirie du lotissement est prévue le 21 avril.

#### 3<sup>e</sup> adjoint :

**Travaux voirie 2011 :** Après un état des lieux avec la D.D.T., le programme des travaux sera établi et lancé pour réalisation avant les vacances d'été. Concernant l'entretien des chemins ruraux une rencontre avec les agriculteurs a permis de recenser leurs besoins.

#### 4<sup>e</sup> adjoint :

##### **CR commission bâtiments :**

La Commission souhaite donner la priorité aux travaux sur le bâtiment de Lamartine (récupérer la somme prévue à la cure pour refaire le toit de Lamartine estimé à 25 000€).

Concernant l'acquisition de véhicules elle propose des achats d'occasion pour un fourgon et un véhicule léger.

##### Conseillère Municipale déléguée à la culture :

**Pour l'entrée en sixième :** les élèves auront le choix, pour le cadeau de fin de scolarité à l'école primaire, entre un dictionnaire de langue française, un dictionnaire bilingue anglais-français ou une calculatrice scientifique collège.

##### **Préparations des prochaines manifestations :**

Journées du Patrimoine : la programmation est en cours.

Ticket culture : Chabons recevra vendredi 18 novembre à la salle des fêtes un récital « Colette chante Barbara ».

### Prochaine Réunion du Conseil Municipal

**L**a prochaine réunion du Conseil Municipal de CHABONS aura lieu

**Vendredi 13 Mai 2011  
à 20 H 30**

en Mairie de CHABONS  
Salle du Conseil Municipal

